

Département du Doubs

Arrondissement de Montbéliard

Canton de Montbéliard



MAIRIE

DE

COURCELLES-LES-MONTBELIARD

☎ 03.81.98.18.53

courcelleslesmontbeliard@wanadoo.fr

Mairie de COURCELLES-LES-MONTBELIARD

Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal

Vendredi 13 décembre 2024
à 18h00 à la Mairie

Sous la présidence de :

Christian QUENOT, Maire

Présents :

Christian QUENOT, Jean-Louis CARRERE, Robert PERSONENI, Alain LEMOINE, Hakima KOCH, Josette PARRENIN, Bernard MARTINA, Damien LOCATELLI et Sylvie ROULLAIS.

Représentés :

Jean-Marc ETIENNEY (procuration à Christian QUENOT)

Sylvie BICHET (procuration à Damien LOCATELLI)

Absentes :

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Jean-Louis CARRERE a été désigné secrétaire de séance.

1 – DELIBERATION - DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Vu l'article L212-15 du Code général des collectivités territoriales, il convient de nommer un membre du Conseil Municipal secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membre présents ou représentés, désigne Monsieur Jean-Louis CARRERE, secrétaire de la séance.

2 – DELIBERATION – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 JUIN 2024

Le procès-verbal de la séance du 15 novembre 2024 a été établi et transmis aux membres du Conseil Municipal.

Appelé à se prononcer, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal du 15 novembre 2024.

3 – DELIBERATION – ELECTION D'UN ADJOINT

Le Maire expose au conseil que, suite à la démission de Madame Janine BARTEL, un poste d'adjoint est à pourvoir. Un débat est engagé sur la démission de Mme BARTEL.

Monsieur le Maire fait un appel à candidature.

Mme KOCH et Mme ROULLAIS sont candidates

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;
Il est procédé à un scrutin secret.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 9

À déduire (bulletins blancs) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 9

Majorité absolue : 5

A obtenu :

- Hakima KOCHsix (6) voix

- Sylvie ROULLAIS.....trois (3) voix

Madame Hakima KOCH, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Adjointe au Maire.

4 – DELIBERATION – INDEMNITE DU MAIRE, ADJOINT ET CONSEILLERS DELEGUES

Monsieur le Maire propose de supprimer un poste de conseiller délégué et d'affecter la rémunération de ce poste aux trois postes d'adjoints. Ainsi à compter de l'élection du nouvel adjoint, la répartition sera la suivante :

- Maire : 35,5 % de l'indice brut 1027 de la Fonction Publique
- 3 Adjoints : 15 % de l'indice brut 1027 de la Fonction Publique
- 3 Conseillers délégués : 8% de l'indice brut 1027 de la Fonction Publique

Le Conseil municipal approuve par 10 voix pour, 1 contre et 0 abstention cette répartition.

5 – DELIBERATION – NOMINATION DELEGUE ELUS AU CNAS

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal procède à la désignation du délégué élu au CNAS (Comité National d'Action Sociale).

Monsieur Jean-Louis CARRERE, Adjoint au Maire, est élu par 10 voix pour, 0 contre et 1 abstention représentant du collège des élus au CNAS.

6 – DELIBERATION – DESIGNATION REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU CONSEIL D'ECOLE

Monsieur le Maire, propose, suite à la démission de Madame PEIRO, désignée représentante titulaire au conseil d'école en 2020, de nommer Monsieur Robert PERSONENI, Adjoint au Maire, représentant titulaire de la municipalité au conseil d'école.

Monsieur Robert PERSONENI, Adjoint au Maire est élu par 11 voix pour, 0 contre et 0 abstention, représentant titulaire

7 – DELIBERATION – MODIFICATION DE LA DELIBERATION 38/2024 : SUBVENTION RAVALEMENT DE FACADE

La Mairie aide ses administrés dans le cadre du ravalement de la façade de leur habitation située sur la commune. Cette subvention était fixée à 305 € maximum.

Le Maire propose de réviser cette subvention. Il proposait d'inclure l'isolation par l'extérieur des habitations et d'augmenter le montant de la subvention.

Le Maire expose que les subventionnements croisés n'étant pas légaux, l'isolation par l'extérieur ne peut être intégrée au dispositif celle-ci étant déjà financée par l'ANAH.

De même, ne pourront bénéficier d'une subvention communale les habitations en bordure de RD 438 qui auront bénéficiées de la subvention de Pays de Montbéliard Agglomération.

Le Maire rappelle que la subvention requière au préalable le dépôt d'une déclaration préalable de travaux.

Il est proposé, dans ces conditions, de subventionner les ravalements de façades remplissant les conditions à hauteur de 5% du montant des travaux avec un maximum de 500€.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, approuve la proposition de Monsieur le Maire par 11 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

8 – DELIBERATION – LOCATION DE L'ESPACE TOURET : TARIFS

Le Maire informe le Conseil Municipal que les demandes d'utilisation de l'espace culturel Jean TOURET sont de plus en plus nombreuses. Compte tenu du Code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L 2125-3, il convient de déterminer des tarifs pour la mise à disposition de cet espace.

Considérant l'étude comparative de location de salles de capacité et de dimensions équivalentes ou approchantes à l'espace TOURET, le Maire propose les tarifs suivants :

1 – TARIFS ANNUELS

| | COURCELLOIS.ES | | HORS COURCELLES | | CAUTION | |
|--|------------------|------------------|------------------|------------------|----------|-----------|
| | 1 x semaine / an | 2 x semaine / an | 1 x semaine / an | 2 x semaine / an | Bâtiment | Nettoyage |
| Associations | 200€ | 350€ | 250€ | 400€ | 3000€ | 300€ |
| Privés (entreprises, particuliers, ...) | 300€ | 450€ | 350€ | 450€ | 3000€ | 300€ |

Sous réserve d'acceptation du Conseil Municipal (par rapport aux nombres, aux dispo de la SDF, etc...)

2 – TARIFS OCCASIONNELS

| | COURCELLOIS.ES | | HORS COURCELLES | | CAUTION | |
|--|----------------|----------|-----------------|----------|----------------|-----------|
| | Journée* | Week-end | Journée* | Week-end | Bâtiment | Nettoyage |
| Associations | 80€ | 250€ | 150€ | 400€ | 3000€ | 300€ |
| Privés (entreprises, particuliers, ...) | 150€ | 320€ | 220€ | 500€ | 3000€ | 300€ |
| Forfait location matériel (en + du tarif) | | | | | CAUTION | |
| Sono | 10€ | 10€ | 10€ | 10€ | 1000€ | |
| Micros (prix unitaire) | 5€ | 5€ | 5€ | 5€ | 50€ | |

*Journée = 09h00 à 21h00

Gratuit 1 fois par an pour les associations communales et celles qui loue à l'année.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette proposition et fixe l'entrée en vigueur de ces tarifs au 1^{er} avril 2025.

9 – DELIBERATION – LABEL ARCHITECTURE REMARQUABLE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à la consultation du Conseil en d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement sur le projet de rénovation de l'espace Jean TOURET, il est proposé de demander le label Architecture contemporaine remarquable.

Il explique les avantages de l'obtention de ce Label.

Il est débattu sur l'intérêt et les contraintes éventuelles liées à cette labellisation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 8 voix pour, 1 contre et 2 abstentions, autorise le Maire à remplir la demande d'attribution du label « Architecture contemporaine remarquable ».

10 – DELIBERATION – RAPPORT TRIENNAL D'ARTIFICIALISATION DES SOLS

Suite à la présentation de ce rapport en séance du 04 octobre 2024 et sans remarque, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider le rapport.

Le conseil approuve ce rapport à l'unanimité des membres présents ou représentés.

11 – DELIBERATION – ACHAT PARCELLES : AE 134 et AD 110

Le Maire informe le Conseil Municipal que le propriétaire des parcelles AE 134 et AD 110 lui a fait part de son intention de vendre ces parcelles.

Un particulier est intéressé par l'achat de la parcelle AD 110.

Considérant que l'acquisition de ces parcelles permettra de réaliser une unité foncière cohérente avec d'autres parcelles communales, il propose au Conseil Municipal d'acheter la parcelle AE 134 et la parcelle AD 110, si la vente au particulier de cette dernière échoue uniquement.

Le Conseil Municipal adopte par 9 voix pour, 0 contre et 0 abstention la présente délibération.

12 – DELIBERATION – ACHAT PARCELLES : AE 137, AE 133 et AE 135

Le Maire informe le Conseil Municipal que le propriétaire des parcelles AE 133, AE 135 et AE 137 serait vendeur.

Considérant que l'acquisition de ces parcelles permettra la réalisation d'une unité foncière cohérente avec d'autres parcelles communales, il propose au Conseil Municipal d'acheter les parcelles désignées.

Le Conseil Municipal approuve cette acquisition par 9 voix pour, 0 contre et 2 abstentions.

13 – DELIBERATION – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RENOVATION DU CHAUFFE-EAU ET DU CHAUFFAGE DES VESTIAIRES DU STADE

L'adjoint en charge des travaux informe le Conseil Municipal que le chauffe-eau du stade, déjà vieillissant, est tombé en panne début décembre et qu'il convient d'en changer.

Il propose également de rénover le chauffage celui-ci étant devenu obsolète et présentant une forte consommation d'énergie.

Il présente un premier devis et une discussion est entamée sur le mode de chauffage adéquat.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il lui est demandé de se prononcer uniquement sur le quitus afin d'entreprendre des demandes de subvention et qu'une consultation pour les travaux sera réalisée.

Le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal pour établir des demandes de subvention auprès des différents organismes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise Monsieur le Maire à établir les demandes de subvention sur la base du plan de financement déterminé.

QUESTIONS DIVERSES

Point sur les subventions

Le versement de la subvention au titre du Fonds Vert concernant le parking a été fait début décembre. Il est moins important que prévu.

La demande concernant le parking au titre de la DETR/DSIL devrait être instruite en 2025.

Visite de la Sous-préfète

Madame la Sous-préfète a visité notre village mercredi 11 décembre après-midi et notamment l'espace TOURET et le périscolaire.

Légion d'honneur M. KULAS

Le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Wladislaw KULAS a été honoré de la Légion d'Honneur, il propose la remise de la médaille lors de la cérémonie des vœux le samedi 18 janvier 2025.

Vœux des communes de PMA

Un tableau partagé avec les dates et heures des cérémonies des vœux sera diffusé à l'ensemble du conseil.

CALENDRIER

- 14 décembre : Repas des anciens
- 14 décembre : conférence espace TOURET
- 14 janvier 2025 : enlèvement des sapins de Noël
- 18 janvier : vœux du maire à la population à 11h00 à l'espace TOURET
- 1^{er} février : pièce de théâtre Métaphysique à l'espace TOURET

La séance est levée à 20h07.

La Secrétaire de séance,
Jean-Louis CARRERE



Le Président de séance,
Christian QUENOT

